



Avis public

Demande d'autorisation d'un usage conditionnel

District électoral de Saint-Louis-de-France

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 17 mars 2026 à 19 h**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur une demande d'usage conditionnel.

La nature de la demande vise l'aménagement d'une unité d'habitation accessoire (UHA) intégrée d'une superficie de 110 mètres carrés sur le lot 6 382 314 du cadastre du Québec situé au 2020 de la rue de Moscou.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il statue sur celle-ci en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 28 février 2026.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002